

TRANSPORT SCOLAIRE - ANNÉE 2024/2025 Formulaire d'inscription

Ce formulaire d'inscription est destiné aux familles des élèves qui n'ont pas pu s'inscrire via le site internet www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport et qui souhaitent faire une demande de transport scolaire pour l'année 2024/2025. Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le 12 juillet 2024. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles.
La demande sera instruite par l'Unité Territoriale de la Nièvre selon le règlement des transports scolaires.

Merci de remplir les champs du formulaire en lettres majuscules. Tout document illisible ou incomplet ne pourra être traité.

Cadre réservé à l'administration :

N° de dossier : N° d'itinéraire :

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : Sexe : F / M

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE

Représentant légal Famille d'accueil ou établissement spécialisé Tiers digne de confiance

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail (OBLIGATOIRE) :

Cette adresse est utile pour récupérer vos identifiants de connexion, pour consulter votre dossier de suivi en ligne ou renouveler vos demandes de transports les années suivantes via : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport. Elle peut être utilisée également dans le cadre d'une communication liée aux transports scolaires.

Téléphone (portable de préférence) :

J'autorise la Région Bourgogne-Franche-Comté à utiliser ce numéro de téléphone et à m'envoyer un SMS en cas de perturbation du réseau

ENFANT EN RÉSIDENCE ALTERNÉE

Indiquer impérativement le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de l'autre parent

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail (OBLIGATOIRE) :

Téléphone (portable de préférence) :

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2024-2025 (compléter ou cocher les cases correspondantes)

Nom de l'établissement :

Commune de l'établissement :

Qualité de l'élève : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

Classe de l'élève :

(si l'élève est scolarisé en classe SEGPA, découverte, ULIS... merci de le préciser)

1^{ère} langue vivante : 2^e langue vivante :

Autres options / spécialités :

L'élève est-il apprenti ? OUI NON

TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (DOMICILE – ÉTABLISSEMENT)

Réseau routier MOBIGO ■ Commune et point de montée demandés (obligatoire) :

TER Bourgogne-Franche-Comté ■ Gare SNCF de montée (obligatoire) :

Mon enfant est en résidence alternée et je souhaite qu'il bénéficie d'un second transport pour l'année scolaire 2024-2025 entre le domicile du second parent et l'établissement scolaire :

Réseau routier MOBIGO • Commune et point de montée demandés (obligatoire) :

TER Bourgogne-Franche-Comté • Gare SNCF de montée (obligatoire) :

Le choix du type de transport reste à l'appréciation du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

AUTRE TYPES DE TRANSPORTS DEMANDÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (ÉLÈVES DE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT)

Pour répondre à des besoins de déplacement autres que ceux pris en charge depuis le domicile de référence, la Région accorde aux familles la possibilité de solliciter une seconde demande de transport. Celle-ci pourra être accordée à titre payant selon les modalités définies par le règlement régional des transports scolaires. Dans le cas où la famille ne souhaiterait pas payer ce second trajet et substituer le domicile de l'assistante maternelle / garderie / tiers digne de confiance à celui du domicile de référence, un seul trajet à titre gratuit pourra être attribué, à condition que l'ensemble des critères de l'élève ayant droit soit respecté.

Entre le point d'arrêt à proximité du domicile de l'assistante maternelle ou d'un tiers digne de confiance et l'établissement

Coordonnées de l'assistante maternelle ou du tiers digne de confiance (prénom, nom et adresse) :

Point de montée demandé :

Entre la garderie et l'établissement ■ Commune de la garderie :

En transmettant ce document, je certifie l'exactitude des renseignements et avoir pris connaissance des règles relatives à la sécurité et à la discipline, applicables sur le réseau MOBIGO de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le règlement régional des transports scolaires est disponible dans son intégralité sur le site internet de la Région.

Date et signature obligatoires pour les formulaires imprimés et envoyés par courrier

**RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
DIRECTION DES MOBILITÉS ET DES INFRASTRUCTURES
UNITÉ TERRITORIALE DE LA NIÈVRE
25 BIS, AVENUE PIERRE BÉRÉGOVOY
CS 80004 - 58027 NEVERS CEDEX**

Tél. : 03 79 13 30 50 – adresse e-mail : transports58@bourgognefranchecomte.fr

Site internet : www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires-nievre

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en oeuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les droits au transport scolaire, dans le cadre d'une mission de service public. Ce traitement permet le suivi de votre demande et de votre dossier après instruction.

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale (Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction des mobilités et des Infrastructures, 4 Square Castan CS 51857 25301 Besançon Cedex) ou par voie électronique (transports58@bourgognefranchecomte.fr).